

224C0521
FR0006174348-FS0255

10 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2024, la société par actions simplifiée Eufor¹ (2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 avril 2024, les seuils de 50% des droits de vote et 1/3 et 30% du capital de la société BUREAU VERITAS et détenir 120 276 904 actions BUREAU VERITAS représentant 240 553 808 droits de vote, soit 26,50% du capital et 41,23% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BUREAU VERITAS hors marché³.

¹ Contrôlée par la société Wendel SE, elle-même contrôlée par la société Wendel Participations SE.

² Sur la base d'un capital composé de 453 899 027 actions représentant 583 505 162 droits de vote (compte tenu de la perte de 40 550 004 droits de vote double consécutivement à la cession d'actions BUREAU VERITAS par la société Eufor), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqués des sociétés BUREAU VERITAS et Wendel SE des 4 et 5 avril 2024.